

MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE



Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



MOT DU MAIRE

DÉCISION DE LA COUR, SECTEUR DES CAMPUS - SUITE

La Cour supérieure du Québec a à nouveau statué dans le litige opposant Saint-Augustin-de-Desmaures à un promoteur concernant un moratoire imposé par la Ville sur certains types de constructions dans le secteur des Campus. Le juge de première instance a apporté des précisions sur la portée de sa décision initiale et ce que cela implique pour la suite.



En résumé, le jugement initial concluait qu'un permis devait être émis dans les 45 jours de la décision pour la construction d'une tour à condos. Cela dit, la Ville portera la décision en appel, ce qui suspendra le tout, le temps que l'appel soit entendu. Et elle ne pourra le faire tant que la cause initiale ne sera pas entièrement liquidée; la question des dommages invoqués par le requérant doit donc être entendue et jugée au préalable. C'est notamment ce que le juge a clarifié dans sa récente décision. Ce dernier a par ailleurs aussi précisé la portée de sa décision initiale; elle ne concerne qu'une seule tour et non plusieurs.

Un dénouement plus rapide aurait été hautement souhaitable, mais la Cour en a décidé autrement. Une audition (procès) devra donc d'abord être tenue sur l'aspect des dommages et une décision rendue, ce qui peut prendre plusieurs mois, avant que, tel qu'annoncé, la Ville porte le tout devant la Cour d'appel, ce qui encore là pourrait prendre plusieurs mois, voire plus. Dans l'intervalle, c'est le statu quo.

LITIGE AVEC L'AGGLOMÉRATION – VSAD CONTRE LE RÈGLEMENT ADOPTÉ

Le conseil d'agglomération a adopté le 18 juin dernier un nouveau règlement sur le partage des dépenses d'agglomération (R.A.V.Q. 1714). Il s'agit de l'aboutissement de longues négociations. Malheureusement, j'ai dû voter contre l'adoption de ce règlement, puisque je le juge préjudiciable pour les Augustinois, position endossée par tous les conseillers de Saint-Augustin-de-Desmaures. Les sept membres du conseil, tous indépendants, considèrent que le règlement adopté est inéquitable et ne répond pas aux attentes et préoccupations de VSAD. Quoi qu'il en soit, le règlement a été adopté à la majorité et est en vigueur, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.



Dès mon élection, il y a maintenant plus de 10 ans, j'ai soutenu le fait que le mécanisme de partage des dépenses de l'agglomération était à revoir parce que profondément dysfonctionnel et inéquitable. Depuis le début, je milite en faveur d'une quotepart fixe, indexée annuellement, où la notion de potentiel fiscal est éliminée. Stabilité, prévisibilité et équité étaient les mots-clés. C'est ce que j'ai exposé dès le début des rencontres de discussion entre les trois villes liées. Et c'est la position que VSAD a maintenue au cours de tout le processus, qui dure depuis quelques années et auquel nous avons activement participé.

Le projet de règlement R.A.V.Q. 1714, quoi que présentant certaines améliorations, ne répond pas à la majeure partie des préoccupations que VSAD a exposées dès le départ et ne tient pas compte des demandes et suggestions formulées à maintes reprises tout au long du processus.

• Le montant de départ proposé pour VSAD (plus de 27 M\$ pour la partie indexable seulement) est près du double de celui de l'autre ville liée, basé sur le potentiel

fiscal, et sans relation logique avec les coûts des services rendus. Il n'y a aucun rationnel dans cette mécanique, ni dans l'établissement du montant de départ, si ce n'est que de tenter de ramener ce dernier plus près de ce qu'il serait si la Cour devait trancher à nouveau.

- La contribution au RTC des villes liées est exclue de la nouvelle formule de calcul. C'est dire que près du quart de la quotepart de VSAD continuera d'être régi par l'ancienne formule où VSAD paiera donc, toujours en fonction de son potentiel fiscal, une somme très importante pour le fonctionnement du RTC. Pour 2025 seulement, c'est près de 8,3 M\$! Est-il besoin de faire la démonstration que le budget du RTC risque de continuer à exploser (augmentation de la contribution de VSAD de 2,3 M\$ entre 2024 et 2025, soit près de 40 % en seulement 1 an) et conséquemment notre quotepart aussi? Même si le règlement exclu les dépenses en immobilisation du Tramway, les coûts d'opérations généraux se font et se feront sentir. Idem pour l'électrification prévue, les hausses de salaires, etc. On est loin de la stabilité et de la prévisibilité souhaitées, et ce, pour près de 25 % de la quotepart. Et il n'est pas question à VSAD de taxer les automobilistes pour compenser, soyez-en assurés. Jamais.



Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

- L'indexation de la partie « fixe » de la quotepart est prévue annuellement selon 3 facteurs, ce qui implique une redondance évidente. IPC (inflation), population et potentiel fiscal.

– En sus de l'IPC (facteur qui nous conviendrait si appliqué seul), la quotepart sera indexée en fonction de la variation de la population des villes liées. Et QUE celles des villes liées. Ainsi une augmentation de la population de VSAD impliquera une hausse de sa quotepart, mais ce calcul ne vaudra pas pour la ville-centre. VSAD souhaitait une indexation en fonction de la population de l'ensemble de l'Agglomération, pour chacune des trois villes, ce qui aurait fait en sorte que ce soit équitable. Le règlement actuel ne prévoit pas que si la population de la ville-centre (Québec) augmente, elle paiera une plus grande part des dépenses. C'est « réservé » aux villes liées. On nous a exposé que notre proposition, et je cite, « ...compromettrait l'équilibre de la formule... » [...bruit de criquets...]

– Une indexation supplémentaire selon le potentiel fiscal s'ajoute. Ce concept continue de vicier la mécanique de calcul en indexant la quotepart en fonction de la richesse foncière, laquelle est sans relation logique et directe avec les coûts des services rendus, leur qualité ou leur niveau d'utilisation.

- Le projet de règlement prévoit que les surplus d'Agglomération ne seront plus répartis entre les 3 villes (ni les déficits). La ville-centre conservera les sommes. Or, l'Agglomération constate des surplus depuis des années. Avec le règlement adopté, nous ne récupérerons plus ces sommes versées en trop. Nous sommes allés en cour avec succès il y a des années pour récupérer des sommes versées en trop, saga qui dure encore à ce jour. Accepter l'inscription de ce concept dans un règlement n'en fait pas quelque chose de plus équitable. Les enseignements de la Cour méritent d'être considérés. À cet égard, les procureurs de VSAD ont fait inscrire au règlement le versement de notre part du surplus d'agglomération 2024, soit plus de 1,7 M\$. Cette somme, versée en trop par VSAD pour 2024, ne nous reviendrait pas avec l'application du nouveau règlement.

- Le gouvernement du Québec verse annuellement une subvention de 7 M\$ à la Ville de Québec (VdQ) pour « la soutenir dans son rôle de Capitale nationale ». Cette subvention fait l'objet d'une décision du Conseil du Trésor à chaque année et peut être coupée en tout temps. Depuis des années, la VdQ a fait le choix de l'appliquer aux quoteparts des villes liées, dans le cadre d'ententes avec le gouvernement qui ne relèvent pas de nous et sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Aujourd'hui,



MOT DU MAIRE (SUITE)

on vient inscrire dans un règlement qu'en cas de perte de cette subvention par la VdQ, les villes liées devront absorber, en fonction de leur potentiel fiscal respectif, 50% du manque à gagner, soit 3,5M\$. Pour VSAD, cela signifie près de 2,3 M\$ qui s'ajouteront soudainement à notre quotepart en raison de la coupure d'une subvention dans les termes de laquelle VSAD n'est pas une partie. Pour rappel, la VdQ s'est déjà fait couper il y a quelques années une telle subvention de l'ordre de 5 M\$. Rien ne garantit donc le maintien du 7 M\$. Cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes est une « nouveauté » dans le règlement. Auparavant, nous n'avions pas à assumer la moitié des risques encourus par la VdQ. Cette dernière vient d'ailleurs de nous annoncer que pour 2025, ils ne se sont pas encore entendus avec le gouvernement et que donc nous devons possiblement assumer les 2,3M\$ ci-haut mentionnés. Idem pour 2026 et 2027... Stabilité? Prévisibilité?

- VSAD tenait à ce que soit reconnue et assumée la compétence d'Agglomération en ce qui a trait au Lac St-Augustin. Fin de non-recevoir. La loi est pourtant très claire à ce sujet : lacs et cours d'eau sont de compétence d'agglomération (Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, art. 19, alinéa 7).

19. Les matières suivantes intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées:

[...]

7° les cours d'eau et lacs municipaux;

- La VdQ poursuit VSAD pour un litige datant de 2018 en lien avec une conduite d'alimentation de compétence d'Agglomération située dans le parc industriel de VSAD pour près de 3M\$. Nous souhaitons un retrait de ces procédures. Aucune trace au règlement ou ailleurs.

Pour ces raisons, notamment, les membres du conseil ne sont pas d'accord avec le règlement adopté. Cela dit, rien de nouveau. Depuis 2022, la ville-centre nous impose, par son vote majoritaire, année après année, un règlement de partage des coûts. Nous votons contre à chaque fois, mais la majorité l'emporte et nous vivons avec ce que cela implique. Au moins, avec ce règlement, la quotepart 2025 de VSAD sera rabattue de 5,6 M\$, soit une partie des sommes versées en trop, comme pour les années ayant été l'objet d'un procès. Sans plus. Et possiblement augmentée des 2,3 M\$ expliqués précédemment...

Vous comprendrez donc à la lecture des arguments ci-haut présentés qu'une adhésion à ce règlement sur la simple base du leurre que constitue un faible retour financier pour 2025 aurait procédé d'une courte vue crasse. Une déplorable vision à court terme qui n'afflige heureusement pas les membres de votre conseil municipal. Lesquels ont d'ailleurs donné mandat à nos procureurs de contester ce règlement.

L'équité n'est pas au rendez-vous. Dommage.

Tout compromis repose sur des concessions mutuelles, mais il ne saurait y avoir de concessions mutuelles lorsqu'il s'agit de principes fondamentaux.

Mahatma Gandhi

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES, VILLE LA PLUS HEUREUSE DU QUÉBEC!

Saint-Augustin-de-Desmaures se classe au 1^{er} rang de l'Indice de bonheur au Québec, selon un récent sondage de la firme Léger. Avec une note de 78,8 %, nous dépassons largement la moyenne provinciale. Ce résultat, c'est bien plus qu'un chiffre; c'est le reflet de notre quotidien et de ce que nous bâtissons ensemble.

Ce bonheur collectif repose d'abord sur un milieu de vie exceptionnel, où nature, sécurité, services de proximité de qualité et sentiment d'appartenance cohabitent harmonieusement. De plus, il est le fruit du travail de nombreuses personnes dévouées.

Je tiens à souligner l'engagement remarquable de vos conseillères et conseillers municipaux, qui, dans chaque district, sont à l'écoute des besoins, proches des citoyens, et toujours prêts à faire avancer des projets concrets pour améliorer la qualité de vie.

Je veux également remercier sincèrement nos employés municipaux. Chaque jour, ils mettent leur expertise, leur énergie et leur cœur au service de la population et contribuent largement à la qualité de vie à Saint-Augustin-de-Desmaures. Leur professionnalisme et leur sens du devoir sont au cœur de cette belle réussite.

Enfin, ce classement est aussi le résultat d'une gestion financière rigoureuse et responsable, avec désormais un taux de taxation parmi les plus bas de la région et une dette en voie d'extinction. Cela nous permet, depuis plusieurs années, de faire le choix d'investir dans notre milieu de vie sans nous réendetter, en maintenant des finances saines, et de poser des gestes concrets et durables, qui profitent directement aux Augustinoises et Augustinois.

Bravo et merci à vous toutes et tous – citoyens, organismes, partenaires – de faire de Saint-Augustin-de-Desmaures une ville où il fait bon vivre. Nous sommes vraiment sur la bonne voie.



Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



URBANISME, quelques informations importantes

PISCINES RÉSIDENTIELLES : RAPPEL POUR LE 30 SEPTEMBRE



Avec la belle saison bien entamée, la Ville souhaite rappeler aux propriétaires de piscines qu'ils ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer à la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

Cette obligation s'applique à toutes les piscines, y compris celles installées avant le 1^{er} novembre 2010, qui bénéficiaient auparavant d'une exemption.

Après cette date, toute piscine non conforme pourra faire l'objet de sanctions.

RÉFÉRENCES ET SOUTIEN

Consultez la réglementation complète sur la sécurité des piscines sur le site du gouvernement du Québec au <https://bit.ly/securisezvotrepiscine>.

Le guide a été bonifié récemment pour en faciliter la compréhension.

Pour une rencontre de soutien, pour une demande de permis liée à l'installation ou à la mise à niveau d'une piscine ou d'une clôture de piscine, utilisez notre portail municipal : <https://vsad.ca/permis>.

AGIR POUR LA PRÉVENTION

Les noyades demeurent l'une des principales causes de décès accidentels chez les enfants. Une piscine sécurisée représente un geste important et crucial, pour prévenir les accidents.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures compte sur votre collaboration pour rendre nos milieux de vie plus sécuritaires et respecter les normes en vigueur.



COMMENT NOUS REJOINDRE

VOTRE HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
De 8 h à 16 h (ouvert le midi)
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures QC
G3A 2E3

418 878-2955

Courriel : info@vsad.ca
Site Web : <https://vsad.ca>



SUR PLACE **AVEC RENDEZ-VOUS** POUR LES SERVICES SUIVANTS :

- SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS
- SERVICE DU JURIDIQUE ET DU GREFFE
- SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SUR PLACE **SANS RENDEZ-VOUS** POUR LES SERVICES SUIVANTS :

- SERVICE DE L'URBANISME
- SERVICE DE LA TRÉSORERIE

INSCRIVEZ-VOUS AU PORTAIL CITOYEN SANS TARDER !

Saint-Augustin-de-Desmaures

PORTAIL CITOYEN

ALERTES MUNICIPALES
REQUÊTES CITOYENNES

Consultez le régulièrement,
car il évolue rapidement !



DES SERVICES MUNICIPAUX À
PORTÉE DE MAIN, EN TOUT TEMPS !



<https://citoyen.vsad.ca>

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !



@VSADofficiel
@VSADSLCVC



@VSADofficiel
@Augustinoisactifs



@Ville-de-saint-augustin-de-desmaures

**NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !
FAITES ÉQUIPE AVEC NOUS !**





TRÉSORERIE et taxes



PROCHAINS PAIEMENTS ÉTALÉS DE TAXES MUNICIPALES :

- 1^{ER} AOÛT
- 2 SEPTEMBRE



VENTE OU ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES? TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR VOS TAXES FONCIÈRES

SI VOUS VENEZ DE VENDRE VOTRE PROPRIÉTÉ :

- Pensez à annuler votre inscription au prélèvement préautorisé (PPA-DPA), si vous êtes inscrit.

SI VOUS VENEZ D'ACHETER UNE PROPRIÉTÉ :

1. Paiement par prélèvement préautorisé (PPA-DPA) :

- Vous souhaitez payer vos taxes foncières par prélèvement automatique?
Remplissez le formulaire d'adhésion.
- Vous déménagez dans une propriété qui est aussi sur notre territoire?
Vous devez remplir à nouveau le formulaire d'adhésion, même si vous étiez déjà inscrit.

2. Changement d'adresse postale :

- Pour bien recevoir votre correspondance, assurez-vous de remplir le formulaire de changement d'adresse.

Tous les formulaires sont disponibles via la section *Budget, finances et taxes* du site web de la VSAD: <https://vsad.ca/budget-finances>.

ARRÉRAGES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

Un relevé de compte a été transmis, ou le sera sous peu, à tous les propriétaires qui ont des arrérages à leur dossier, peu importe le montant.

SOLDE 2024 – VENTE DE PROPRIÉTÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Au cours des prochains jours, les propriétaires qui ont un solde de taxes municipales 2024 à payer, recevront une lettre informative sur le processus de vente pour défaut de paiement de taxes.

S'il vous reste encore un solde de taxes municipales 2024 à payer, voici les dates importantes à retenir :

- **Août 2025** : Envoi d'une lettre informative (30 \$ de frais au dossier).
- **26 août 2025** : Adoption de la résolution autorisant la vente par le Conseil (50\$ de frais au dossier).
- **4 septembre 2025** : Avis aux propriétaires transmis par poste recommandée ou par huissier (frais de courrier recommandé ou d'huissier au dossier).
- **17 septembre 2025** : Publication du premier avis public (100 \$ de frais au dossier).
- **8 octobre 2025** : Second avis aux propriétaires par poste recommandée ou par huissier (frais de courrier recommandé ou d'huissier au dossier).
- **16 octobre 2025** : Publication du second avis public (100 \$ de frais au dossier).
- **11 novembre 2025** : Vente à l'enchère (100 \$ de frais au dossier).

Notez que les frais énumérés sont cumulatifs au dossier et s'ajoutent au solde à payer.

Important : si tous les soldes sont payés, la vente sera annulée.



JURIDIQUE, GREFFE et avis publics



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

11 juillet	Mise en vigueur du Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme
20 juin	Appels d'offres APO-2025-009 – Contrat pour la réalisation de travaux de réfection d'une conduite pluviale (émissaire Côte-Gagnon) (SÉAO 20078795) APO-2025-037 – Contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage – Année 2025 (SÉAO 20078780) APO-2025-039 – Contrat pour la bonification de l'aire de jeu du parc Grand-Hunier (SÉAO 20078751)
19 juin	Promulgation des règlements suivants : Règlement n° 2025-744 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité Règlement n° 2025-745 établissant les remboursements de dépenses engagées lors d'un déplacement et autres frais inhérents

19 juin	Promulgation des règlements (suite) Règlement n° 2025-747 modifiant le Règlement n° 2025-741 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications
13 juin	Demande de dérogations mineures 124, rue Geneviève-Tinon (lot 3415850)
9 juin	Avis annonçant le dépôt du rapport financier 2024
4 juin	Assemblée publique aux fins de consultation - Règlements d'urbanisme
3 juin	Demande de dérogations mineures 9, rue du Boisé (lot 6 245 592)



TRÉSORERIE et taxes

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Conformément aux exigences de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire a présenté les faits saillants du rapport financier vérifié 2024 lors de la séance publique du conseil municipal du 17 juin dernier. Vous pouvez visionner la webdiffusion de cette séance sur le site web de la Ville, sous l'onglet Conseil municipal, puis Séances 2025 au <https://vsad.ca/seances>.

Le rapport financier complet s'y trouve également dans l'onglet Rapports au <https://vsad.ca/budget>.

Voici les faits saillants du rapport financier 2024 de la Ville liés aux opérations de fonctionnement et à des fins fiscales. Notez que tous les montants sont arrondis afin d'alléger la lecture.

DONNÉES FINANCIÈRES LIÉES AU FONCTIONNEMENT

Pour l'année financière 2024, les revenus ont atteint 79,7 M\$, soit 7,3 M\$ de plus que les prévisions budgétaires. Les dépenses liées au fonctionnement se sont élevées à 71,8 M\$, ce qui correspond à 0,5 M\$ près aux dépenses planifiées. Ainsi, avant le traitement fiscal et les investissements, la Ville termine l'exercice financier 2024 avec un surplus lié à ses opérations de près de 8 M\$.

DONNÉES FINANCIÈRES À DES FINS FISCALES

Les résultats liés au fonctionnement font l'objet d'un audit des vérificateurs comptables externes et sont soumis à l'application des règles fiscales propres aux organismes municipaux. Ainsi, le rapport financier 2024 présente un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2,3 M\$. Ce résultat s'explique par des revenus de 79,7 M\$, des charges de 77,4 M\$ qui incluent notamment l'amortissement d'immobilisations (8,8 M\$) et différentes autres affectations.

REVENUS

En 2024, la Ville a réalisé des revenus supérieurs à ses prévisions budgétaires qui totalisent 7,3 M\$. Les principaux éléments de variation sont les suivants :

- La Ville a encaissé près de 1 M\$ en revenus de taxes supérieurs aux prévisions du budget. Cette augmentation des revenus de taxes s'explique principalement par l'ajout au rôle d'évaluation de nouveaux bâtiments, tant dans les secteurs résidentiel qu'industriel.
- Les droits de mutation immobilière ont rapporté près de 1,9 M\$ de plus que prévu, pour un total de 3,4 M\$, en raison d'un nombre élevé de transactions immobilières d'importance (secteur industriel, commercial et résidentiel).

- Les surplus accumulés des années antérieures et liquidités diverses ont fait l'objet de placements à court et moyen termes, d'ici à ce que ces sommes puissent être affectées à la dette ou au paiement des travaux réalisés sur les infrastructures. Ces placements ont rapporté plus de 6 M\$ en intérêts.
- La Ville a encaissé 1,7 M\$ provenant de la répartition de surplus engendrés par l'Agglomération de Québec pour l'année 2023.

DÉPENSES

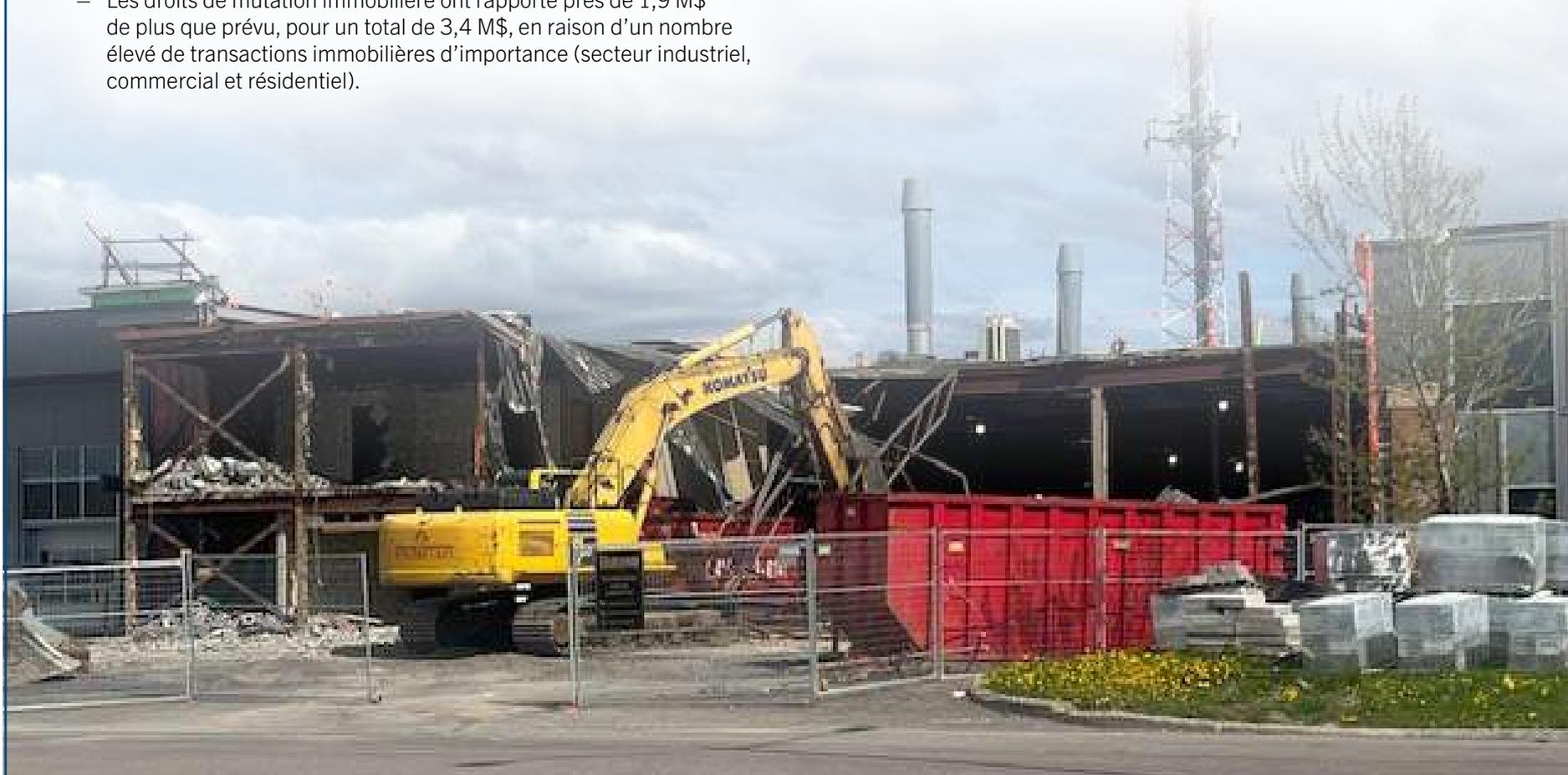
En 2024, la Ville a réalisé des dépenses de 71,8 M\$ qui correspondent à 0,5 M\$ près aux dépenses planifiées. Une somme de 12,6 M\$ a été affectée au paiement comptant de projets d'investissement de la Ville, soit 6,2 M\$ de plus que ce que le budget 2024 prévoyait. Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Réaménagement et mise aux normes du garage municipal et de l'Hôtel de ville : 10,9 M\$
- Réfection de la route Racette : 9,6 M\$
- Travaux de pavage des rues : 4,1 M\$
- Aménagements au parc du Millénaire : 1 M\$
- Acquisitions d'équipements et de machineries : 0,9 M\$
- Jeux d'eau au parc Bosquets et au parc Portneuf : 0,9 M\$
- Réfection de la toiture de la Bibliothèque Alain-Grandbois : 0,25 M\$
- Réfection du terrain de baseball au parc Delphis-Marois : 0,8 M\$
- Réaménagement du parc du Grand-Hunier : 0,4 M\$

CONCLUSION

L'année financière 2024 s'est terminée avec un surplus de fonctionnement de près de 8 M\$ (2,3 M\$ à des fins fiscales). Ce surplus, comme ceux des années antérieures, sera appliqué au paiement comptant des projets d'investissement et au remboursement accéléré de la dette.

La dette nette se chiffre à près de 33 M\$ au 31 décembre 2024. Le surplus total non affecté est quant à lui de 81,9 M\$ à cette même date.





ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

PARTICIPEZ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025 !

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures embauche du personnel électoral pour les journées de vote par anticipation et du scrutin.

POSTES À POURVOIR :

- Scrutateurs ;
- Secrétaires de bureau de vote ;
- Membres de la table de vérification ;
- Personnel d'accueil ;
- Substituts pour tous les postes.

Une formation obligatoire (et rémunérée) est prévue selon chaque poste.

Postulez en ligne dès maintenant : <https://vsad.ca/elections2025>

DEVENEZ UN ÉLU MUNICIPAL !

Consultez le guide *Poser sa candidature aux élections municipales* pour tout savoir du processus et préparer votre candidature.

<https://bit.ly/PoserSaCandidature2025>

VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Assurez-vous que vos informations sont à jour afin de pouvoir voter.

<https://bit.ly/validationliste>

POUVEZ-VOUS VOTER ?

Pour voter lors d'une élection ou d'un référendum, vous devez :

- Être inscrit sur la liste électorale ;
- Avoir 18 ans ou plus ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux.

Le jour de l'élection, vous devez également remplir l'une des deux conditions suivantes en fonction de l'adresse de votre domicile.

1. Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez résider au Québec depuis au moins six mois.
2. Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous devez :
 - a. Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours ;
 - b. Et avoir transmis une demande d'inscription ou une procuration à la municipalité dans les délais requis.

Trouvez les informations nécessaires sur le site web d'Élections Québec, à l'adresse <https://www.electionsequbec.qc.ca>.



TRAVAUX PUBLICS et sécurité routière

TRAVAUX À L'INTERSECTION 138, DE FOSSAMBAULT ET JEAN-JUNEAU

AMÉLIORER LA FLUIDITÉ, LA SÉCURITÉ ET L'EFFICACITÉ DE CE POINT NÉVRALGIQUE

La première phase des travaux de réaménagement de l'intersection s'est déroulée en juillet. Elle a été réalisée par l'entreprise Maxi-Paysage inc.

LES INTERVENTIONS QUI ONT EU LIEU LORS DE LA PREMIÈRE PHASE :

- La nouvelle bretelle de virage à droite (de Fossambault vers la route 138 Ouest) ;
- Le prolongement de la voie de virage à gauche.

LE CHANTIER SE DÉROULE EN TROIS PHASES, VOICI LES PROCHAINES ÉTAPES :

1. **Élargissement de la chaussée, ajout de l'îlot central et du trottoir ;**
 - L'ajout d'un îlot central en béton ;
 - La reprogrammation des feux de circulation ;
 - Le prolongement du trottoir nord jusqu'à la rue de la Valériane.
2. **Pavage, marquage et modernisation de l'éclairage**

Restez à l'affût pour les détails à venir concernant la phase 2. Scannez ce code QR pour suivre l'évolution des travaux ou rendez-vous sur la page de notre site web au <https://vsad.ca/138>.



NOUVEAUX ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LA RUE LIONEL-GROULX

La Ville procédera bientôt à l'installation de nouveaux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection nord de la rue Lionel-Groulx et de la rue Pierre-Georges-Roy.

Une pré signalisation est en place pour aviser les usagers de la route de cette modification. Celle-ci restera en place pendant environ un mois avant la mise en fonction des nouveaux arrêts.

Cette initiative découle des recommandations formulées dans le cadre de l'étude de circulation du secteur est (les Bocages), réalisée par une firme spécialisée. **L'objectif : améliorer la fluidité du réseau routier et renforcer la sécurité de tous les usagers.**





URBANISME, quelques informations importantes

RAPPEL : L'ENTRAIDE ENTRE CITOYENS FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE

La saison estivale est un bon moment pour rappeler l'importance de l'entraide et du respect mutuel entre voisins. À Saint-Augustin-de-Desmaures, la vie communautaire repose autant sur les gestes bienveillants au quotidien que sur les règlements municipaux.

Être un bon voisin, c'est aussi faire preuve de compréhension. Si, par exemple, un terrain semble négligé, peut-être que son propriétaire traverse une période difficile ou est une personne aînée. Avant de porter un jugement, pourquoi ne pas proposer votre aide? Un simple geste peut renforcer le tissu social de notre communauté.

Le règlement REGVSAD-2014-429 encadre les comportements attendus en matière de paix, de bon ordre, de nuisances et de salubrité, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse. Nous vous invitons à le consulter pour bien connaître vos responsabilités : <https://bit.ly/REGVSAD-2014-429>.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le gouvernement du Québec met à disposition des ressources utiles sur les relations entre voisins, incluant :

- Les limites de propriété;
- L'accès temporaire à une propriété voisine;
- Les règles concernant les vues et l'aménagement de fenêtres;
- Les obligations liées à l'écoulement des eaux.

Ces renseignements permettent de mieux comprendre les droits de chacun et de prévenir les conflits.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le sujet? Nous vous invitons à consulter le site web du gouvernement provincial au <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/rapports-de-voisinage>.

ENSEMBLE, CONSTRUONS UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE

Chaque petit geste compte. L'écoute, la bienveillance et la volonté de tendre la main peuvent transformer un simple voisinage en une véritable communauté.

Merci de continuer à faire de Saint-Augustin-de-Desmaures un milieu de vie chaleureux, respectueux et uni.



RAPPEL

VOUS VOULEZ VERDIR VOTRE TERRAIN?

LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES PEUT VOUS AIDER!

Dans le cadre de son programme de subvention, la Ville soutient financièrement la plantation d'arbres, y compris plusieurs essences fruitières. Une nouvelle liste d'essences est maintenant disponible sur notre site web. Consultez-la dès maintenant à l'adresse <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> à la section Conditions d'admissibilité, Annexe A.



RESSOURCES HUMAINES et emplois



- ÉQUIPE À GRANDEUR HUMAINE
- ENVIRONNEMENT COLLABORATIF
- CLIMAT BIENVEILLANT, RESPECTUEUX ET OUVERT
- PROJETS MOBILISATEURS, INNOVANTS, ENRICHISSANTS

ÊTRE BRIGADIER OU BRIGADIÈRE SCOLAIRE, C'EST PLUS QU'UN EMPLOI... C'EST UNE MISSION!

Chaque jour, les brigadiers scolaires veillent à la sécurité des enfants qui traversent nos rues pour se rendre à l'école. En devenant brigadier scolaire, vous ressentirez la satisfaction de jouer un rôle concret et valorisant au cœur de votre communauté.

Ce poste convient à toute personne qui désire s'impliquer localement, rester active et travailler à l'extérieur dans un environnement dynamique et humain. Que vous soyez à la retraite ou à la recherche d'un emploi dont l'horaire s'adapte à vos disponibilités, cette opportunité est pour vous.

- L'horaire correspond aux jours d'école.
- En plus de contribuer à la sécurité des élèves, vous créez des liens durables avec les familles et les enfants du quartier. Sourires, merci, discussions brèves, mais sincères : voilà ce qui rend ce travail unique et gratifiant.
- Faites la différence, un arrêt à la fois!

Vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté? Pour plus d'information ou pour poser votre candidature, consultez notre site web <https://vsad.ca/carriere>.



ENVIRONNEMENT et matières résiduelles

RÉCUPÉRATION OU RECYCLAGE : PAS PAREIL!

On confond souvent récupération et recyclage, mais ce sont deux étapes différentes :

- **Récupérer**, c'est trier ses matières à la maison et les mettre dans le bac.
- **Recycler**, c'est ce qui arrive ensuite : les matières sont transformées en nouvelles ressources.



LE SAVIEZ-VOUS ?

QUE METTRE DANS LE BAC ?

UNE SIMPLE QUESTION : EST-CE UN CONTENANT, UN EMBALLAGE OU UN IMPRIMÉ ?

CONTENANTS

Souples ou rigides, ils ont souvent un bouchon ou un couvercle.
Ex. : bouteille de shampoing, pot de crème sure, contenant de bouillon.

EMBALLAGES

Ils servent à protéger ou à transporter un produit.
Ex. : boîte à œufs, sac de papier, conserve.

IMPRIMÉS

Papiers ou cartons avec du texte ou des images.
Ex. : journaux, magazines, feuilles, enveloppes.

CE QUI NE VA PAS DANS LES BACS, MAIS VA À L'ÉCOCENTRE

Faire le tri correctement chez soi, c'est bien, mais certains objets ne vont ni dans le bac, ni dans les déchets ordinaires. C'est là que l'écocentre entre en jeu.

OBJET	OÙ LE DÉPOSER
Meubles, matelas, électroménagers volumineux	Écocentre ou collecte des encombrants
Gros appareils électroniques (frigo, ordinateur, télévision)	Écocentre
Peintures, diluants, huiles usées	Écocentre
Déchets dangereux (piles, ampoules fluocompactes, solvants)	Écocentre ou écocentre mobile
Branches, béton, terre, débris de construction	Écocentre
Pneus	Écocentre

CHACUN EST RESPONSABLE DE SON BAC

Bien trier, c'est éviter les erreurs, protéger les travailleurs au centre de tri et maximiser ce qui peut vraiment être recyclé.

Un bon tri = une meilleure qualité des matières

En cas de doute, consultez le site <https://bacimpact.ca>.



ASTUCE POUR LE CITOYEN

Tout ce qui est trop grand, dangereux, électronique ou toxique pour le bac est à apporter à l'écocentre.

Bien trier chez soi, puis déposer au bon endroit, c'est donner une seconde vie à nos matières.



RAPPEL

ENSEMBLE, CONTRIBUONS À PRÉSERVER L'EAU POTABLE

La Brigade environnementale de l'Agglomération de Québec est active sur notre territoire afin de veiller au respect de la réglementation en matière d'environnement.

Pour tout savoir sur les règles à suivre et sur les périodes d'arrosage autorisées, nous vous invitons à consulter ces deux pages web : <https://bit.ly/BrigadeQCeau> et <https://bit.ly/UtilisationEau2025>. Vous

y trouverez aussi des informations pratiques sur le remplissage des piscines, le nettoyage extérieur et les périodes de restrictions.

Vous avez des questions, souhaitez transmettre une demande d'intervention ou une plainte? Communiquez avec la Brigade environnementale au 418 641-6311 ou remplissez le formulaire en ligne à l'adresse https://www.ville.quebec.qc.ca/nous_joinde/formulaire.



ENVIRONNEMENT et matières résiduelles

AOÛT

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			



Pour consulter le calendrier 2025 des collectes résiduelles, consultez le <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou balayez le code QR ci-contre.

Ordures

Les ordures sont collectées toutes les semaines jusqu'au 16 octobre inclusivement.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Besoin de sacs mauves ? L'Agglomération de Québec prévoit une distribution en porte à porte en mai et en novembre.

La VSAD distribue aussi ces sacs dans deux de ses bâtiments :

- Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures (CSSAD) situé au 230, route de Fossambault ;
- Centre communautaire des Campus (CCC) situé au 4950, rue Lionel-Groulx.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **mercredi 6 août**.

Rappel: La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (4 août), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Si, pour une raison ou une autre, notre fournisseur ne peut pas terminer la collecte le jour prévu, il repassera dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://citoyen.vsad.ca/faire-une-requete>, section

Collecte des encombrants - Août

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

Les chargements peuvent être refusés 30 minutes avant la fermeture, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

PARCE QU'UNE SIMPLE PIQÛRE PEUT NUIRE À VOTRE SANTÉ...

PROTÉGEZ-VOUS DES PIQÛRES DE TIQUES ET DE MOUSTIQUES

La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale vous informe des risques liés aux piqûres d'insectes. Les moustiques (maringouins), qui peuvent transmettre le virus du Nil occidental, et les tiques, la maladie de Lyme, sont bien présents dans la région de la Capitale-Nationale. Il faut donc s'en protéger.

Vous vous exposez aux piqûres de tiques lors des promenades dans les boisés, les buissons et les hautes herbes.

PENDANT LES ACTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR

- Restez dans les sentiers.
- Évitez de marcher dans les hautes herbes.
- Portez des vêtements longs de couleur claire et des chaussures fermées.
- Appliquez du chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine.

APRÈS LES ACTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR

- Faites une inspection complète de votre peau ainsi que de celle de vos enfants et animaux de compagnie.
- Retirez les tiques visibles le plus rapidement possible avec une pince et non les doigts, en étant le plus près possible de la peau, sans l'écraser.
- Surveillez l'apparition d'une rougeur sur la peau ou de fièvre dans les 3 mois suivant la piqûre de tique ou d'autres symptômes inhabituels au courant de l'année suivante. Consultez un médecin en cas de symptômes.

Apprenez-en plus sur la maladie de Lyme et sur le virus du Nil occidental sur le site web du gouvernement du Québec au <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z>.





BÂTIMENTS, PARCS et espaces verts

DES AMÉNAGEMENTS POUR UNE VILLE TOUJOURS PLUS ACCUEILLANTE

Plusieurs projets d'aménagement sont prévus au cours des prochains mois afin de bonifier l'expérience citoyenne dans nos parcs et bâtiments municipaux.

LE PARC PLACE-PORTNEUF BIENTÔT MIEUX ÉCLAIRÉ ET DOTÉ D'UN NOUVEAU BLOC SANITAIRE!

Bonne nouvelle! Des lampadaires seront bientôt installés au parc Place-Portneuf. Les travaux, prévus en août, permettront d'améliorer considérablement l'éclairage du site, tout en maintenant les activités habituelles. Le parc demeurera fonctionnel pendant toute la durée des travaux.

Les zones de chantier seront clairement délimitées et sécurisées afin d'assurer la sécurité de tous les usagers. Une fois les travaux complétés, vous profiterez d'un éclairage plus performant et mieux adapté à vos activités préférées, que ce soit sur les aires de jeux, les sentiers ou les espaces de détente.

Un parc mieux éclairé, c'est un lieu encore plus accueillant, de jour comme de soir!

Autre amélioration attendue : l'ancienne station de pompage du parc sera réaménagée en bloc sanitaire. Le bâtiment comprendra une toilette pour femmes, une toilette pour hommes, une salle pour les patineurs, ainsi qu'un espace de rangement pour les activités organisées dans le parc. Les travaux devraient être terminés au plus tard à la fin octobre. La durée prévue des travaux est de huit semaines.

PROLONGEMENT DES SENTIERS DU PARC RIVERAIN

Les travaux de prolongement des sentiers du parc Riverain vers le secteur nord et l'aménagement d'un stationnement débuteront en août et seront terminés à la fin de l'automne.

PARC DE LA FALAISE : UN NOUVEAU LIEN VERS LE FLEUVE

L'aménagement du parc de la Falaise est en cours! Le mandat a été confié à l'entreprise Groupe Relief inc., qui assurera la mise en valeur du site et la création d'un lien pédestre entre le parc municipal, situé au sommet de la falaise, et le parc des Hauts-Fonds, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le projet prévoit l'aménagement d'un sentier pédestre accessible à partir du chemin du Roy, en face du parc des Hauts-Fonds, menant jusqu'au sommet de la falaise. Un escalier facilitera la montée, tout en respectant la beauté naturelle du site.

Un belvédère d'observation sera également construit sur le promontoire naturel qui offre une vue panoramique imprenable sur le fleuve. Un espace de détente et de socialisation, avec du mobilier urbain, viendra compléter cet aménagement pour vous permettre de profiter pleinement du paysage.

Les travaux sont déjà en cours et doivent être exécutés d'ici la fin octobre 2025.

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR LES PARCS GABOURY, LES BOCAGES ET DU SOURCIN

Des travaux d'aménagement et l'installation de mobilier urbain sont prévus dans ces trois parcs municipaux. Le parc des Bocages bénéficiera également d'un nouveau module de jeux pour enfants. Le chantier, qui a débuté à la mi-juillet, se terminera pour la rentrée scolaire.

MODERNISATION DU PARC RICHARD-GOSSELIN

À l'automne, des travaux de réaménagement auront lieu afin de moderniser la patinoire extérieure et d'ajouter un stationnement, des sentiers et une aire de repos. L'échéance des travaux est fixée à la fin du mois de novembre.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

La bibliothèque fera peau neuve cet automne. L'espace adulte, l'espace adolescent, le comptoir du prêt, le hall d'entrée, une partie de la salle polyvalente ainsi que les zones d'affichage seront réaménagés pour mieux répondre à vos besoins.

Pendant la durée des travaux, les services de la bibliothèque seront relocalisés au centre Delphis-Marais, où une sélection de documents et de services seront offerts.

DATES À RETENIR :

- **Jusqu'au 17 août inclusivement** : services maintenus à la bibliothèque actuelle.
- **Du 18 au 25 août** : aucun service disponible pendant le déménagement (ni collecte, ni chute à livres, ni réservation).
- **Dès le 26 août** : ouverture du point de service temporaire au centre Delphis-Marais.
- **Début des travaux à la bibliothèque** : 2 septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour les informations générales sur les services habituels de la bibliothèque, les heures d'ouverture et la durée estimée des travaux, consultez notre page web <https://vsad.ca/reamenagement-bibliotheque>.





DES NOUVELLES de nos partenaires



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



VOL DANS LES VÉHICULES : ÉVITEZ LES MAUVAISES SURPRISES!

Des achats visibles dans le coffre. Des effets personnels laissés sur la banquette. Des portières non verrouillées. Il ne faut souvent que quelques secondes pour qu'un voleur passe à l'action, même en plein jour... et même devant chez vous!

Que vous partiez en escapade ou que votre véhicule soit simplement stationné dans votre entrée, ces quelques réflexes peuvent faire toute la différence :

- Verrouillez toujours vos portières, même à la maison.
- Ne laissez rien en vue à l'intérieur du véhicule, pas même un sac vide.
- Rangez les objets de valeur ou, mieux encore, apportez-les avec vous plutôt que de les laisser dans le véhicule.
- Privilégiez les endroits bien éclairés ou achalandés pour vous stationner.
- N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect aux autorités.

Chacun a son rôle à jouer en matière de prévention!

CHANTIERS DE CONSTRUCTION : RALENTISSEZ!

Comme chaque été, plusieurs chantiers de construction sont en cours sur le territoire. Pour votre sécurité et celle des travailleurs, il est primordial de ralentir et de redoubler de vigilance à l'approche de ces chantiers.



Pour éviter d'être coincé dans le trafic :

- Planifiez vos déplacements en contournant, si possible, les zones de chantiers;
- Partez plus tôt pour éviter le stress et les retards;
- Utilisez une application de navigation pour mieux planifier vos déplacements et vous guider en cours de route.

FEUX DE PAILLIS ET DE TERREAU : UN DANGER BIEN RÉEL



Le paillis et le terreau dans les pots à fleurs ne prennent pas feu tout seul... mais en période de chaleur et de sécheresse, ils deviennent un combustible redoutable. Une source de chaleur – comme une cigarette mal éteinte – peut suffire à déclencher un incendie.

Chaque année, des incendies sont causés par de la négligence humaine. Encore aujourd'hui, près de 25 % des incendies sont causés par des articles de fumeur. Pour éviter que cela ne se produise chez vous, adoptez quelques gestes simples :

- Arrosez régulièrement vos plates-bandes garnies de paillis et vos fleurs en pots, surtout lors de périodes sèches.
- Ne jetez jamais de cigarettes, cigares ou allumettes dans le paillis. Préférez un cendrier ou un contenant sécuritaire.
- N'éteignez jamais une cigarette dans une plate-bande ou un bac à fleurs. Le terreau contient souvent de la tourbe et des engrais inflammables.

Un petit geste de prévention peut éviter de gros dégâts.
Restons vigilants!





LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES

Pour ne rien rater!

Août

8 AOÛT

Journée internationale du chat

9 AOÛT

Journée internationale des populations autochtones

12 AOÛT

Journée « J'achète un livre québécois »

15 AOÛT

Fête nationale des Acadiens

26 AOÛT

Journée mondiale du chien

26 AOÛT

Anniversaire de la Charte de la langue française

26 AOÛT

Séance ordinaire du conseil municipal à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville

Vous pouvez y participer, de l'une des façons suivantes :

1. En personne : Présentez-vous en personne à l'hôtel de ville et profitez de l'occasion pour poser vos questions.
2. En ligne : Connectez-vous via le lien Teams diffusé le jour de la séance sur nos différents médias. Vous pourrez poser vos questions dans la section Q&R.
3. Par formulaire : Remplissez le formulaire disponible sur notre site web à l'adresse <https://vsad.ca/seances>.



PALMARÈS DU BONHEUR LÉGER – SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES EN PREMIÈRE POSITION

Selon les données de la firme Léger, les Augustinois trônent au sommet du palmarès. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures occupe le 1^{er} rang au Québec pour l'Indice de bonheur, avec une note de 78,8 %, nettement au-dessus de la moyenne provinciale qui s'établit à 72,4 %.

Le sondage visait à brosser un portrait des municipalités les plus appréciées par leurs citoyens selon deux volets.

- Évaluation du niveau de bonheur, toutes choses considérées, sur une échelle de 1 à 10.
- État ou niveau de bonheur en amélioration, stable ou en détérioration au cours de la dernière année.

Les villes ont été classées selon leur taille afin d'assurer une comparaison équitable. L'échantillonnage est représentatif de chaque territoire.

Saint-Augustin-de-Desmaures présente un équilibre entre qualité de vie, nature accessible, services municipaux de qualité, conditions socioéconomiques favorables et gestion financière rigoureuse. Ces résultats reflètent par ailleurs la grande importance accordée par les employés de la Ville au bien-être des Augustinois et leur engagement à bien vous servir.

« Être désignée comme la ville où les gens sont les plus heureux au Québec, c'est une reconnaissance qui fait chaud au cœur. Cela démontre clairement que le rôle d'une municipalité est d'offrir des services de qualité, ce que nous nous efforçons de faire chaque jour, en collaboration avec nos organismes et partenaires. Ensemble, nous faisons de Saint-Augustin-de-Desmaures un endroit où il fait vraiment bon vivre. », souligne le maire Sylvain Juneau.

Pour consulter le rapport : L'indice de bonheur : les Québécois sont-ils heureux? – Léger :

<https://leger360.com/fr/dernieres-nouvelles-lindice-de-bonheur-les-quebecois-sont-ils-heureux/>

Liens vers les articles dans le Journal de Québec du 12 juillet 2025 :

<https://www.journaldemontreal.com/2025/07/12/palmares-du-bonheur-voici-les-50-villes-ou-les-quebecois-sont-le-plus-heureux>

<https://www.journaldemontreal.com/2025/07/12/une-ville-a-son-affaire-cest-ce-qui-rend-les-gens-heureux-a-saint-augustin-de-desmaures>

UN NOUVEAU PARCOURS AQUATIQUE À OBSTACLES POUR BOUGER AUTREMENT!

Un vent de nouveauté souffle sur notre offre de loisirs! En septembre, la Ville aménagera un tout nouveau parcours à obstacles au Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures (CSSAD). Ce nouvel équipement est conçu pour encourager petits et grands à bouger, à s'amuser et à relever des défis physiques à leur rythme dans la piscine.

Pensé pour favoriser l'activité physique, ce parcours propose une variété d'éléments ludiques qui sollicitent l'équilibre, la coordination et la motricité. Accessible gratuitement pour les Augustinois, ce parcours aquatique constitue une belle occasion de découvrir une nouvelle façon de rester actif en s'amusant seul, entre amis ou en famille.

Que vous soyez adepte de l'entraînement fonctionnel ou simplement curieux d'essayer une nouvelle activité, ce parcours est fait pour vous.

Fous rires garantis!



LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES

LE MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN BIEN IMPLANTÉ AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ!

Voulant continuer la tradition mise de l'avant dans les dernières années, la Ville a repris l'organisation du Marché public. La Ville désire remercier les organisateurs et bénévoles pour leur engagement à dynamiser notre communauté au cours des dernières années.

Rendez visite aux exposants du Marché public Saint-Augustin chaque dimanche, beau temps, mauvais temps, jusqu'au 31 août 2025, de 10 h à 14 h, au parc du Millénaire.

Pour toute question concernant l'édition 2025 et pour consulter la foire aux questions, visitez le www.vsad.ca/marchepublic.

À noter également : la page Facebook *Les Augustinois actifs* sera votre principale source d'information en temps réel. Vous êtes exposant ou avez une question plus technique? Écrivez-nous au marchepublic@vsad.ca.

Chaque semaine, une quinzaine d'exposants sont présents pour vous faire découvrir leurs produits issus de l'agroalimentaire, de l'artisanat et des arts. Aussi, des prestations et animations viennent égayer ce moment festif!



DEUX CENTRES MULTIFONCTIONNELS TROUVENT LEUR IDENTITÉ

Lors de la séance ordinaire du 3 juin, la Ville a officiellement dévoilé le nom de deux de ses bâtiments municipaux, ce qui a marqué une nouvelle étape dans leur mise en valeur.

- **LE COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL (CSM) :**

Le bâtiment situé au 230, route de Fossambault portera désormais fièrement le nom de **Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures (CSSAD)**, reflétant sa vocation active et rassembleuse.

- **LE CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST (CCMSE) :**

Quant au bâtiment du 4950, rue Lionel-Groulx, il sera dorénavant reconnu sous le nom de **Centre communautaire des Campus (CCC)**, soulignant son rôle au cœur de la vie citoyenne et des échanges. Le bâtiment est situé au cœur du Plateau des Campus, qui fait référence aux campus intercommunautaires formés de grands bâtiments épurés et bordés par des boisés matures et plusieurs espaces verts.



Les campus intercommunautaires ont été érigés dans les années 1960 et sont les témoins de la Révolution tranquille au Québec dans la foulée de la réforme de l'éducation. Il s'agit des différents bâtiments construits autour du pavillon d'enseignement du Séminaire Saint-Augustin et du Campus Notre-Dame-de-Foy. Les campus intercommunautaires regroupaient seize communautés religieuses installées sur un vaste domaine de 200 hectares entre le lac Saint-Augustin et l'escarpement du fleuve.

Ces désignations contribuent à renforcer l'identité de nos infrastructures et à faciliter leur repérage par la population.

LE BIBLIOBUS AUGUSTIN EST LANCÉ!

Augustin, le tout nouveau bibliobus culturel de la Ville, a officiellement pris la route! Ce véhicule transformé en bibliothèque mobile parcourt déjà les quartiers et anime les parcs, vous offrant la possibilité de consulter, de feuilleter ou d'emprunter des documents directement dans les parcs visités.

Vous n'êtes pas encore membres de la bibliothèque? Vous pouvez vous inscrire directement à bord, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve de résidence.

Du 22 juillet au 28 août, Augustin circulera selon l'horaire suivant :

- Mardi : 13 h à 16 h
- Mercredi : 17 h à 20 h
- Jeudi : 9 h à 12 h

Il sera également présent lors de certains événements estivaux. Restez à l'affût de ses déplacements.

Dans un avenir proche, Augustin ne se limitera pas à son rôle de bibliothèque : il deviendra aussi une scène pour des spectacles, un espace d'ateliers créatifs et un petit théâtre itinérant. Un véritable espace culturel sur roues à surveiller dès 2026!

Pour connaître les arrêts et les activités, consultez le <https://vsad.ca/bibliobus> ou suivez-nous sur les réseaux sociaux via la page Les Augustinois actifs.



LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES

NOUVEAU À LA VILLE

CIRCONFLEXE – PRÊT-POUR-BOUGER FAVORISE L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

La Ville est fière de lancer **Circonflexe – prêt-pour-bouger**, un service municipal novateur inspiré d'un programme provincial. Grâce à ce projet, tout citoyen peut désormais emprunter gratuitement du matériel sportif, récréatif et adapté directement dans deux points de service à la VSAD : à la bibliothèque Alain-Grandbois et au Centre communautaire des Campus (CCC).

Ce programme vise à éliminer les obstacles financiers ou logistiques à la pratique d'activités physiques. Une initiative pensée pour « briser la barrière de l'accessibilité à l'équipement » et encourager le plus grand nombre à bouger.

Vous trouverez une gamme variée d'équipements gratuits :

- Jeu de croquet;
- Jeu de pétanque;
- Jeu de Möllky (quilles finlandaises);
- Jeu de rondelles;
- Jeu de spiroballe;
- Bâtons de marche;
- Ensemble de pickleball (2 raquettes et 1 balle);
- Ensemble de skateboard pour enfant ou adulte (planche et équipements de protection).

Accédez gratuitement à du prêt d'équipement, à travers le Québec!

Prêt-pour-bouger



Cet hiver, nous aurons aussi des soucoupes pour profiter de nos collines de glisse (CCC et parc Place-Portneuf).

Pour réserver, vous devez vous créer un compte gratuitement. La réservation doit se faire trois jours à l'avance et la durée maximale de réservation est d'une semaine. Il ne vous reste plus qu'à vous présenter à l'accueil du point de service pour récupérer votre équipement. À noter qu'il est important de respecter les heures d'ouverture et de fermeture du bâtiment lors de la prise en charge et du retour des équipements.

Découvrez les lieux, horaires et modalités pour emprunter du matériel dès maintenant au <https://vsad.ca/circonflexe> et bougez à votre rythme, simplement!

Les Augustinois ont pu célébrer la Fête nationale à deux endroits, soit au parc du Millénaire et au Centre communautaire des Campus.

Au menu : prestations et spectacles, balade en petit train, maquillage, animation ambulante, personnages, jeux d'adresse, maquillage, ballons, etc.

Merci à celles et ceux qui étaient des nôtres pour célébrer ensemble!





JEUDI
21 AOÛT
18 H À 21 H

L'AVANT-NUIT

PARCOURS FESTIF ET ARTISTIQUE
ÉDITION 2025
AU PARC RIVERAIN

LA FORÊT DES GÉANTS

VOLET JEUNESSE
18 H **TROTTINOPHONE**
FLASH RÉTRO AU CŒUR DU BOISÉ
18 H 30 **YAYA!**
CIRQUE ÉCLATÉ AU PIED DES GÉANTS
19 H 30 **THE MAILMEN**
ROCK FORESTIER AUGUSTINOIS

LE QUAI

18 H 15 & 19 H 15 & 20 H 15
GENEVIÈVE JODOIN
POP-FOLK AU GRÉ DES VAGUES

LE BUNKER LES FOUS DU ROI

18 H • LE BALLET DES JONGLEURS
19 H • LE CIRQUE DES LUCIOLES
20 H • LA RÉVÉRENCE FINALE



LA POINTE
18 H & 19 H & 20 H
THE TWO BIRDZ
FOLK SOUS LE GRAND SAULE

LA ROCHE

DÈS 18 H
YANN LEMIEUX
ART FLUORESCENT ET PARTICIPATIF
+
OEUVRES
DES ÉLÈVES DU
SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS



PROGRAMMATION DÉTAILLÉE **VSAD.ca/LAVANTNUIT**
UN ÉVÈNEMENT CULTUREL UNIQUE EN PLEIN CŒUR DE LA
NATURE MAJESTUEUSE DU PARC RIVERAIN



**Programmation des activités
Automne 2025
Loisirs, culture et cours aquatiques**

Dates de session : du 15 septembre au 14 décembre
Inscription résidents :
 Du mardi 19 août, à 9 h, au dimanche 31 août
Inscription pour tous :
 Du mardi 26 août, à 9 h, au dimanche 31 août

Besoin d'accompagnement? Prenez rendez-vous dès maintenant! 418 878-5473 poste 5800. Un membre de l'équipe vous guidera sur la plateforme Sport-plus. L'inscription se fait en continu pour les activités culturelles gratuites.

La programmation sera disponible en ligne au [VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation) et dans tous nos établissements le 7 août.

Soyez prêts



à vous inscrire

Club de lecture Crock-Livres 2025

Il reste encore quelques semaines pour participer au club de lecture Crock-Livres. Le club prend fin le 17 août ! Visitez le [VSAD.ca/crocklivres](https://vsad.ca/crocklivres) pour connaître l'horaire du club afin de venir rencontrer les animatrices. Lors de ces activités, les animatrices pourront te conseiller dans tes lectures et t'aider à compléter ton passeport. Il y a des prix de participation à toutes les semaines ! Evil te promet du plaisir tout l'été, viens t'amuser avec lui !



<p>18 h 30 5 MAR</p> <p>Soirée relaxe Parc du Grand-Hunier</p>		<p>18 h 30 6 MER</p> <p>Fraisinette : jonglerie ambulante Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>LE Tremplin Une rentrée sportive et festive</p> <p>SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 COMPLEXE SPORTIF DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES</p> <p>AVEC LA PARTICIPATION DE : Desjardins Caisse de Cap-Rouge-Saint-Augustin</p> <p>COMPLEXE SPORTIF 10^e ANNIVERSAIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES</p> <p>Dévoilement de la programmation le 7 août VSAD.ca/LETREMPLIN </p>
<p>19 h 7 JEU</p> <p>AUTOUR DU PIANO EN DUO avec Jean-François Aubin et Sébastien Champagne Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>10 h 8 VEN</p> <p>Autour du piano public avec Jean-Benoit Lemire Centre communautaire multifonctionnel secteur est </p>	<p>11 h 10 DIM</p> <p>Animation ambulante : Fernando le cuisinier farfêlu Parc du Millénaire</p>	
<p>9 h 30 12 MAR</p> <p>Groupe de randonnée Parc des Chutes-de-la-Chaudière Départ en autobus du Complexe sportif multifonctionnel</p>	<p>18 h 30 12 MAR</p> <p>Soirée rafraîchissante Parc des Bosquets</p>	<p>18 h 30 13 MER</p> <p>Heure du conte Parc Place-Portneuf</p>	
<p>19 h 14 JEU</p> <p>Dubé & Diamond Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>10 h 15 VEN</p> <p>Autour du piano public avec Guillaume Lecompte Centre communautaire multifonctionnel secteur est </p>	<p>11 h 17 DIM</p> <p>Groupe de la relève Les Inaccordés Parc du Millénaire</p>	

Sondage estival

Votre avis compte ! Avez-vous récemment participé à l'une de nos activités estivales? De la Fête nationale jusqu'à l'Avant-Nuit, nous voulons savoir ce que vous avez pensé de l'ensemble de nos activités sur le territoire !



SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

LES AUGUSTINOIS ACTIFS @AUGUSTINOISACTIFS **VSAD.ca**